

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, vingt heures et trente minutes, le vendredi 22 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>rs</sup> METAIS, BIENAIMÉ, M<sup>mes</sup> DIRUY, LEBRUN, HERBET, Adjoint, M<sup>mes</sup> BRUNET, PRUVOST, DEMORY, HETELAY, GAPENNE, HOLTZMANN, TELLIER, ROGIER, M<sup>rs</sup> DARIBOT, LETHELLIEZ, PACCEU, THUILLIER, CARLIER, VIOLETTE.

Absents excusés : M. DELAFOSSE qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
M. LOGNON qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> TELLIER,  
M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> LEBRUN Céline.

*Le compte-rendu de la réunion du 02 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.*

## **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

-Vu l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

-Vu ce rapport approuvé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de FLIXECOURT/VILLE-LE-MARCLET (SIAEP) au titre de l'exercice 2022,

-Attendu que la Commune de FLIXECOURT est adhérente audit SIAEP,

-Oùïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le SIAEP de FLIXECOURT/VILLE-LE-MARCLET,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

-Vu le courrier de GRDF en date du 27/06/2023 établissant pour la Commune de FLIXECOURT le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 1 576.00 € pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve cette proposition,

-accepte le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF à la Commune de FLIXECOURT à hauteur de 1 576.00 € pour l'année 2023,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, des subventions suivantes :

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	: 680.00 € (banc de musculation)
- LES MAJORETTES « Les Dauphynes Flixecourtoises »	: 2 200.00 € (nouvelles tenues)
- ICAM RIDER	: 500.00 € (250.00 € de la commission du marais 250.00 € de la commission plants et arbres)

➤ *Pour les subventions Amicale des Sapeurs-Pompiers et les Majorettes, c'est la Commission sport qui contribue en fonctionnement.*

## **PATINOIRE – VENTE DE PLAQUES USAGÉES**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire de vendre des plaques usagées de la patinoire au profit de :

- La Mairie de QUERRIEU – 80115
- Monsieur FROIDURE Franck – 80780
- Monsieur DOURLOU Ludovic – 80420
- Monsieur GUYOT Emilien – 80000
- Madame VAN HULLE Caroline – 80640
- Monsieur GOUBET Cédric – 80270
- Monsieur LEMAIRE Cédric – 80670

Le prix de vente est fixé à 5€/plaque pour les particuliers et 40€/plaque pour la Mairie de QUERRIEU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ *Il reste environ 100 plaques*

## **CIMETIERE – AFFECTATION DES RECETTES DES CONCESSIONS AU BUDGET COMMUNAL**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire d'affecter la totalité des recettes des concessions du cimetière au budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ *Auparavant, une partie de la recette allait sur le compte du C.C.A.S et le solde sur le compte de la Mairie*

## **BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 2023**

-Vu le budget primitif 2023 voté par le Conseil Municipal en date du 07 avril 2023,

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à apporter, par décision modificative, quelques modifications d'articles concernant l'emprunt accordé en 2016 par la Caisse d'Allocations Familiales lors de la création de la crèche ce jour aux membres du Conseil Municipal,

Cette régularisation est due à une erreur d'imputation budgétaire. En effet, l'emprunt a été imputé à tort au 1328 (subventions) alors que les annuités sont remboursées au 1641 (emprunt)

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

● Approuve les inscriptions suivantes :

- dépenses article 1328 chapitre 041 pour 64 400.00 €
- recettes article 1641 chapitre 041 pour 64 400.00 €

● Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **ACHAT D'UN VÉHICULE – SERVICE TECHNIQUE**

- Où l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu la proposition transmise le 07 septembre 2023 par l'Association A3PH,
- Vu le Budget Primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder à l'acquisition d'un véhicule de marque Renault Benne Ampirole (deux bennes) pour un montant de 20 000.00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*➤ L'ancien camion a plus de 25 ans et ne passe plus au contrôle technique d'où l'achat de ce camion benne (25 000 kms) au CAT. Achat effectué avec le budget matériel de voirie*

## **CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES 2023-2027**

Monsieur le Maire présente la convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027. Cette convention entre la CCNS, la CAF et les communes a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle vise également à partager entre les signataires les données du territoire et de travailler conjointement à apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire en :

- identifiant les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes ;
- définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;
- optimisant l'offre existante et / ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Où la proposition de Monsieur le Maire, tendant à approuver cette convention ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la CCNS, la CAF et les communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

## SALLE DU CHIFFON ROUGE : TARIFS DE LA VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé, dans sa délibération N°06/2013/87, de créer l'option location de vaisselle lors de la réservation de la salle.

Une recrudescence de vaisselle cassée ou perdue nécessite de voter les tarifs qui seront appliqués quel que soit le locataire concerné : associations, entreprises, particuliers.

Après étude, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Désignation.	Tarif	Désignation	Tarif
Assiette creuse D22.5 cm logo	13.00	Gobelet Nonic 28 cl	2.00
Assiette plate D17 cm logo	8.00	Légumier inox ø24 cm, 2L	14.00
Assiette plate D23 cm logo	12.00	Louche inox ø 100 mm	8.00
Bac à glaçons ronds 18 cases	-----	Louche inox ø 100 mm	5.00
Bac gastronome inox prof. 100 mm	43.00	Machine à café Mondo 2	528.00
Bac gastronome inox prof. 55 mm	38.00	Ménagère 3 + support inox	-----
Balance automatique 15 kg	77.00	Passoire aluminium ø 360 mm	82.00
Casserole inox ø 180h 90mm 2.3l	20.00	Passoire conique inox ø 360 mm	99.00
Casserole inox ø 200h 100mm 3.1l	23.00	Pelle à gâteau manche composite	9.00
Casserole inox ø 240h 120mm 5.4l	27.00	Percolateur inox 15 l / 120 tasses	164.00
Casserole inox ø 280h 140mm 8.6l	38.00	Pichet isotherme inox, à pompe 2.5 L	28.00
Chariot inox 2 plateaux	221.00	Pichet PISA 130 cl	6.00
Ciseaux inox 220 mm	8.00	Pince à servir inox lg 24 cm	5.00
Corbeille à pain Lg 31 cm	8.00	Planche à découper blanche 600x400	34.00
Coupe Seychelle H 10.5 cm	4.00	Plat à gratin uni Lg 37x25 cm	18.00
Coupelle à sucre inox D 8 cm	15.00	Plat ovale inox Lg 46 cm	13.00
Couteau à pain 1.200 mm	8.00	Plat poisson inox Lg 60 cm	15.00
Couteau cuisine 1.250 mm	16.00	Plateau mélaminé pin 460 x 360 mm	7.00
Couteau de table Baguette	2.00	Poêle anti-adhésive ronde ø 400 mm	70.00
Couvercle inox ø avec poignée	10.00	Poubelle mobile à pédale acier	190.00
Couvercle range-couverts transparent	6.00	Ramasse couverts 4 cases	6.00
Cruches inox 1.7 L à couvercle	17.00	Ramequin ø 84 mm porcelaine blanche	2.00
Cuillère café Baguette	2.00	Rasoir à légumes inox	9.00
Cuillère de service inox	4.00	Saladier empilable ø 23 cm	4.00
Cuillère de table Baguette	3.00	Saucière inox Aladin 25 cl	8.00
Écumoire inox ø 100 mm	15.00	Sauteuse inox droite ø 320 mm	51.00
Entonnoir inox ø 120 mm	19.00	Sécateur à volailles étroites	16.00
Éplucheur de 70 mm	3.00	Soucoupe expresso blanc ø 11.5 cm	2.00
Essoreuse à salade manuelle	14.00	Spatule inox manche abs 1 350 mm	12.00
Faitout inox avec couvercle	68.00	Spatule large coudée 70 x 160	8.00
Flûte élégance 17cl	2.00	Tasse expresso blanc 9 cl	4.00
Fourchette chef 1.180 mm	16.00	Tire-bouchon levier	7.00
Fourchette de service inox	4.00	Verre Élégance 19 cl	3.00
Fourchette de table Baguette	3.00	Verre Élégance 24.5 cl	4.00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'appliquer ces tarifs,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

➤ *La Mairie ne peut plus prendre les chèques ni les espèces ; les titres seront désormais édités par la Perception*

## **CONVENTION LOCATION PARCELLE ZI 38 A VOCATION DE JARDINS**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire suite aux échanges avec la Commission Marais,
- Attendu que la Commune de FLIXECOURT est propriétaire d'un terrain cadastré ZI N°38 au lieudit « les airs du Dortoir »,
- Vu la demande de Messieurs SAILLY Jean-Pierre, demeurant 33 rue Gambetta et Monsieur BELLEGUEILLE Alain, demeurant 35 rue de la Résistance – FLIXECOURT, pour mettre en place un jardin partagé à vocation de loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre à disposition la parcelle ZI N°38, pour un montant annuel de 50.00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document relatif à cette affaire.

➤ *Parcelle dans le marais, anciennement l'emplacement des ruches*

## **ENTRETIEN DE L'ETANG COMMUNAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire suite aux échanges avec la Commission Marais,
- Étant donné le développement d'herbes invasives,
- Vu le Budget Primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre en charge une prestation de faucardage pour un montant de 1 470.00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ *La Commission Marais prend en charge la prestation de faucardage*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 700 tickets de manège pour la fête de FLIXECOURT.
  - Le Père Noël sera de retour en calèche cette année.
  - Organisation de la fête de la pomme ? Projet 2024  
300.00 € avec un intervenant (petit marché artisanal, jeux picards...)
  - Une boîte à lire sera installée prochainement devant le parc intergénérationnel.
  - Rue de Verdun : une étude a été faite → impossible de mettre des dos d'ânes
-